



# Assemblée générale

Distr. générale  
25 janvier 2018  
Français  
Original : anglais

---

## Conseil des droits de l'homme

### Trente-septième session

26 février-23 mars 2017

Point 2 de l'ordre du jour

### Rapport annuel du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et rapports du Haut-Commissariat et du Secrétaire général

## Conclusions et recommandations des titulaires de mandat au titre des procédures spéciales

### Rapport du Secrétaire général

1. Dans sa décision 2/102, le Conseil des droits de l'homme a prié le Secrétaire général et le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme de poursuivre leurs activités, conformément à toutes les décisions précédemment adoptées par la Commission des droits de l'homme, et de mettre à jour les études et rapports pertinents.
2. Dans sa résolution 2004/76, la Commission des droits de l'homme a prié le Secrétaire général de publier chaque année les conclusions et recommandations formulées par les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales, de sorte que la mise en œuvre de celles-ci puisse être examinée plus avant. La Commission a également prié le Haut-Commissaire de continuer à établir une compilation électronique complète et régulièrement mise à jour des recommandations faites par les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales, par pays, dans la mesure où il n'en existait pas encore. Au paragraphe 29 de l'annexe de sa résolution 65/281, l'Assemblée générale a prévu que le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) continuerait à tenir à jour des informations complètes et facilement accessibles sur les procédures spéciales.
3. Le Secrétaire général appelle l'attention du Conseil des droits de l'homme sur les conclusions et recommandations qui figurent dans les rapports annuels et les additifs s'y rapportant, soumis par les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales au Conseil en 2017, à ses trente-quatrième, trente-cinquième et trente-sixième sessions<sup>1</sup>.
4. En 2017, les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales ont présenté 137 rapports au Conseil des droits de l'homme.

---

<sup>1</sup> Disponibles sur le site Web du HCDH à l'adresse suivante : [www.ohchr.org](http://www.ohchr.org).



## I. Trente-quatrième session du Conseil des droits de l'homme

5. À la trente-quatrième session du Conseil des droits de l'homme, les 21 titulaires de mandat au titre des procédures spéciales ci-après, dont 15 titulaires de mandat thématique et 6 titulaires de mandat par pays, ont présenté leurs rapports annuels :

- Rapporteur spécial sur la liberté de religion ou de conviction ;
- Rapporteuse spéciale sur le droit à l'alimentation ;
- Rapporteur spécial sur la question des obligations relatives aux droits de l'homme se rapportant aux moyens de bénéficier d'un environnement sûr, propre, sain et durable ;
- Rapporteuse spéciale sur le logement convenable en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant, ainsi que sur le droit à la non-discrimination à cet égard ;
- Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'homme ;
- Rapporteuse spéciale sur les questions relatives aux minorités ;
- Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ;
- Rapporteuse spéciale sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants ;
- Rapporteuse spéciale dans le domaine des droits culturels ;
- Expert indépendant chargé d'examiner les effets de la dette extérieure et des obligations financières internationales connexes des États sur le plein exercice de tous les droits de l'homme, en particulier des droits économiques, sociaux et culturels ;
- Rapporteuse spéciale sur les droits des personnes handicapées ;
- Experte indépendante sur l'exercice des droits de l'homme par les personnes atteintes d'albinisme ;
- Rapporteur spécial sur le droit à la vie privée ;
- Rapporteur spécial sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste ;
- Rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition ;
- Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée ;
- Expert indépendant chargé d'examiner la situation des droits de l'homme en Haïti ;
- Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme en République islamique d'Iran ;
- Expert indépendant chargé d'examiner la situation des droits de l'homme au Mali ;
- Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme au Myanmar ;
- Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967.

6. Le Conseil a pris note du compte rendu oral de la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme en Érythrée et tenu un dialogue avec l'Experte indépendante sur la situation des droits de l'homme en République centrafricaine.

7. Les titulaires de mandat au titre d'une procédure spéciale thématique ont présenté des rapports sur leurs visites dans 19 pays et territoires. L'Expert indépendant chargé d'examiner les effets de la dette extérieure et des obligations financières internationales connexes des États sur le plein exercice de tous les droits de l'homme, en particulier des droits économiques, sociaux et culturels, a présenté un rapport sur sa visite auprès de

l'Union européenne. Le Rapporteur spécial sur la torture a présenté un rapport de suivi sur sa mission au Mexique.

8. La Rapporteuse spéciale sur les questions relatives aux minorités a présenté un rapport contenant des recommandations adressées au Forum sur les questions relatives aux minorités, à sa neuvième session, sur le thème des minorités dans les situations de crises humanitaires (24 et 25 novembre 2016).

9. Les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales ont également présenté un rapport renfermant les communications qu'ils avaient tous envoyées entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 novembre 2016. Le Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'homme et le Rapporteur spécial sur la torture ont présenté des rapports contenant des observations sur les communications transmises aux gouvernements et les réponses reçues.

10. Le Président du Comité de coordination des procédures spéciales a présenté le rapport de la vingt-troisième réunion annuelle des rapporteurs ou représentants spéciaux, des experts indépendants et des présidents des groupes de travail des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme, y compris des informations actualisées sur les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales. Pour la première fois, ce rapport était assorti d'un additif dans lequel figuraient des données chiffrées au sujet des procédures spéciales.

## II. Trente-cinquième session du Conseil des droits de l'homme

11. À la trente-cinquième session du Conseil des droits de l'homme, les 19 titulaires de mandat au titre des procédures spéciales ci-après, dont 16 titulaires de mandat thématique et 3 titulaires de mandat par pays, ont présenté leurs rapports annuels :

- Rapporteur spécial sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté ;
- Rapporteur spécial sur le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible ;
- Rapporteur spécial sur l'indépendance des juges et des avocats ;
- Rapporteuse spéciale sur les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays ;
- Rapporteuse spéciale sur les droits à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association ;
- Rapporteuse spéciale sur le droit à l'éducation ;
- Rapporteur spécial sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression ;
- Rapporteuse spéciale sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires ;
- Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants ;
- Rapporteuse spéciale sur la traite des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants ;
- Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences ;
- Experte indépendante sur les droits de l'homme et la solidarité internationale ;
- Expert indépendant sur la protection contre la violence et la discrimination fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre ;
- Groupe de travail chargé de la question de la discrimination à l'égard des femmes, dans la législation et dans la pratique ;
- Groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises ;
- Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée ;

- Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Bélarus ;
- Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme en Érythrée ;
- Expert indépendant sur le renforcement des capacités et la coopération technique avec la Côte d'Ivoire dans le domaine des droits de l'homme.

12. Le Conseil a également pris note du compte rendu oral de la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme au Myanmar.

13. En outre, des titulaires de mandat au titre des procédures spéciales ont rendu compte de leurs visites dans 29 pays et territoires.

14. Le Rapporteur spécial sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression a également présenté des documents complémentaires à l'appui de son rapport annuel. Dans le rapport principal, il s'intéressait au rôle des prestataires, étatiques et non étatiques, d'accès à Internet et aux services de télécommunication (également appelé « accès au numérique ») et aux obligations et responsabilités qui étaient les leurs, respectivement, en matière de droits de l'homme. Dans le rapport, il donnait des indications sur la responsabilité des fournisseurs d'accès au numérique de respecter la liberté d'expression sur Internet.

15. Le Groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises a présenté une étude sur les meilleures pratiques et les dispositions à prendre pour améliorer l'efficacité de la coopération transfrontière entre les États, s'agissant de l'application de la loi en ce qui concernait les entreprises et les droits de l'homme.

16. Le Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée a présenté un rapport sur la lutte contre la glorification du nazisme, du néonazisme et d'autres pratiques qui contribuent à alimenter les formes contemporaines de racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée.

17. Les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales ont en outre présenté le rapport sur les communications qu'ils avaient tous envoyées entre le 1<sup>er</sup> décembre 2016 et le 28 février 2017. La Rapporteuse spéciale sur les droits à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association et la Rapporteuse spéciale sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires ont présenté des rapports contenant des observations sur les communications transmises aux gouvernements et les réponses reçues.

### III. Trente-sixième session du Conseil des droits de l'homme

18. À la trente-sixième session du Conseil des droits de l'homme, les 17 titulaires de mandat au titre des procédures spéciales ci-après, dont 13 titulaires de mandat thématique et 4 titulaires de mandat par pays, ont présenté leurs rapports annuels :

- Expert indépendant sur la promotion d'un ordre international démocratique et équitable ;
- Rapporteur spécial sur les incidences sur les droits de l'homme de la gestion et de l'élimination écologiquement rationnelles des produits et déchets dangereux ;
- Rapporteuse spéciale sur les droits des peuples autochtones ;
- Groupe de travail sur l'utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ;
- Experte indépendante chargée de promouvoir l'exercice par les personnes âgées de tous les droits de l'homme ;
- Rapporteur spécial sur le droit au développement ;
- Rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines d'esclavage, y compris leurs causes et leurs conséquences ;

- Rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition ;
- Rapporteur spécial sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme ;
- Rapporteur spécial sur les droits de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement ;
- Groupe de travail sur la détention arbitraire ;
- Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires ;
- Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine ;
- Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme au Cambodge ;
- Experte indépendante sur la situation des droits de l'homme en République centrafricaine ;
- Expert indépendant chargé d'examiner la situation des droits de l'homme en Somalie ;
- Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme au Soudan.

19. Les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales ont en outre présenté des rapports sur leurs visites dans 13 pays et territoires. En outre, le Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires a présenté un rapport de suivi sur ses missions au Chili et en Espagne.

20. Le Groupe de travail sur la détention arbitraire a présenté un rapport sur ses méthodes de travail révisées. Le Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires a présenté un rapport sur les disparitions forcées dans le contexte des migrations. Le Rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition a présenté une étude mondiale sur la justice transitionnelle.

21. Les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales ont également présenté un rapport renfermant les communications qu'ils avaient tous envoyées entre le 1<sup>er</sup> mars et le 31 mai 2017.

---